

PROCÈS-VERBAL

Conseil municipal de DÉNAT

du 12 Décembre 2022 À 20h30

Le conseil municipal de la commune de Dénat s'est réuni en mairie de Dénat le lundi 12 décembre 2022 à 20h30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Olivier Oustric, maire de Dénat en date du 06 décembre 2022.

Président de séance : Monsieur Olivier Oustric

Secrétaire de séance : Madame Marie Esteveny

Nombre de conseillers en exercice : 15

Quorum : 8

Présents : 11

Votants : 13

Membres présents : Patrick ANDRAL, Grégory AVEROUS, Philippe CASSAGNAUD, Claudine CAVAILLES, Marie ESTEVENY, Émilie GOUBAULT, Jérôme GRAS, Hervé MARTIN, Olivier OUSTRIC, Joël PALOUS, Vincent WILZER

Membres excusés : Émilie JARLAN, Isabelle PREGET

Membres représentés : Géraldine CANAC SERNA (donne pouvoir à Philippe CASSAGNAUD), Sabrina FABRE (donne pouvoir à Olivier OUSTRIC)

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :

- Validation du compte rendu du 14 novembre 2022
- Validation du Document unique
- Approbation du rapport Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées
- Approbation de la Convention Territoriale Globale
- Délibération pour l'autorisation du maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2023
- Questions diverses

Approbation des comptes rendu du 14 novembre 2022

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Validation du Document unique

Monsieur le maire rappelle aux conseillers que le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) est un document obligatoire dans lequel sont recensés les risques pour la santé et la sécurité, évalués pour chaque poste de travail au sein de la municipalité, et les actions proposées en termes de mise en place d'équipement, de formation, d'indicateurs d'avancement. Il a été établi par un agent spécialisé du Centre de Gestion du Tarn. Cet agent a rencontré tous les agents sur leur poste de travail.

L'évaluation des risques professionnels est de la responsabilité de l'employeur et s'inscrit dans le cadre de son obligation générale d'assurer la sécurité et de protéger la santé des salariés.

Monsieur le maire présente le document unique qui a été préparé mais qui doit être finalisé. Il propose de reporter sa validation au mois de février 2023.

La proposition de Monsieur le maire est validée par l'ensemble des conseillers.

Approbation du rapport Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférée

Monsieur le maire informe les conseillers que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférée (CLECT) s'est réunie le 17 novembre 2022.

Le montant prévisionnel de l'attribution de compensation est de 73 416,90 € pour l'année 2023. Depuis la CLECT précédente, le nombre de dossiers d'urbanisme traités a fortement augmenté, ce qui explique l'augmentation de ce montant.

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT.

Approbation de la Convention Territoriale Globale

Monsieur le Maire informe les conseillers que la Convention Territoriale Globale (CTG) est un nouveau dispositif de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui vise à renforcer l'adaptation des réponses aux besoins des habitants dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, du soutien à la parentalité, de l'accès aux droits et de l'inclusion numérique, de l'animation de la vie sociale et du logement.

La CTG fait suite au dispositif Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et intègre des thématiques supplémentaires. La signature de la CTG permettra la poursuite des financements CAF versés aux gestionnaires des équipements qui abondaient au CEJ, et de bénéficier de son soutien financier pour de nouveaux projets.

Cette convention implique une démarche de projet, un diagnostic partagé, la définition d'objectifs, le suivi des actions et leur évaluation. Sur le Grand-Albigeois, à l'exception du relais petite enfance, les compétences relatives aux services aux familles sont communales ; à ce titre, ce sont les élus des communes et leurs équipes qui seront au premier plan dans la mise en œuvre des objectifs et des projets associés. L'agglomération quant à elle, via la coordination CTG, sera en appui technique des communes et de leurs partenaires associatifs. Elle pourra également être un acteur direct dans le développement de certains projets. Cette convention est signée par chaque commune de l'agglomération de l'albigeois, par l'agglomération et par le SIVU Arthès-Lescure et le SIVU Marssac-Terssac.

Après en avoir délibéré, la convention est approuvée à l'unanimité.

Délibération pour l'autorisation du maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2023

Le vote du budget primitif 2023 devrait intervenir en avril 2023. Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser monsieur le maire, dès le 1er janvier 2023 et jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après discussion, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, monsieur le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1er janvier 2023 et jusqu'au vote du prochain budget.

Questions diverses :

Monsieur le maire informe les conseillers :

- Les échanges avec les habitants des hameaux se sont bien déroulés, les Dénatois sont venus nombreux.
- Les travaux de la rue des Remparts débuteront le 03 janvier 2023, pour une durée de 10 semaines.
- La construction de la nouvelle école débutera le 09 janvier 2023.
- Plusieurs dossiers ont été déposés pour signaler des fissures causées par la sécheresse dans les maisons des Dénatois.
- Une discussion est lancée sur l'élimination des pigeons. Des renseignements seront pris pour mettre en place une stratégie pour les faire fuir.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire clôt les débats, remercie les conseillers et lève la séance à 22h30.

Le président de séance,

La secrétaire de séance,

Olivier Oustric

Marie Esteveny

